

Observations de Bellagarde, Richard et Poutlier sur la députation des gendarmes de la garde de la Convention parus à la barre, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)

Dubois de Bellegarde, Joseph Etienne Richard, François Martin Poutlier d'Elmotte

Citer ce document / Cite this document :

Dubois de Bellegarde, Richard Joseph Etienne, Poutlier d'Elmotte François Martin. Observations de Bellagarde, Richard et Poutlier sur la députation des gendarmes de la garde de la Convention parus à la barre, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 495;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36552_t2_0495_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Les gendarmes montent successivement au bureau, le président les embrasse avec les témoignages de l'affection la plus fraternelle, et leur distribue les feuilles de laurier au milieu des applaudissemens et des acclamations. On remarque sur-tout un vif intérêt pour un gendarme blessé que plusieurs invalides portent jusqu'au fauteuil.

Si je me fusse trouvé ici au moment où les grenadiers de la Convention se sont présentés, s'écrie un membre [BELLEGARDE], je vous aurois fait part de la conduite héroïque qu'ils ont tenue. Je rappellerai deux faits intéressans. Le premier regarde Bonneval : il détermina la victoire de Cholet. Il se fit un mouvement rétrograde dans la division de Chalbos : Bonneval se mit à la tête de la colonne, et à coups de crosse et de bourrades il cherchoit à ramener les fuyards. Un lâche officier s'obstinoit dans sa fuite : après de vains efforts pour le faire retourner, Bonneval l'atteint d'une balle à l'épaule et le renverse. Alors une compagnie peu éloignée bat la charge, toute la division marche au feu, et la victoire est assurée. (*Vifs applaudissemens*).

L'autre fait s'est passé à l'affaire de Châtillon. Un officier des gendarmes reçoit une balle dans le cou; le sang coule à gros bouillons : rien ne l'arrête; il fond sur l'ennemi avec son sabre et tue deux brigands. Je lui donnai moi-même de l'eau-de-vie après cet acte de courage. (*Applaudi*).

Un autre membre [RICHARD] ajoute : J'ai vu cet officier, il vit; il se nomme Ponsard. Je demande que ces faits soient insérés au bulletin, au procès-verbal, et consacrés au recueil des actions héroïques.

Cette proposition est décrétée (1).

[POULTIER] (2) demande enfin que les détails intéressans de ce qui vient de se passer soient insérés dans le procès-verbal, et que l'on en envoie une expédition aux armées. Décrété.

Le président annonce que deux femmes qui ont suivi à l'armée les gendarmes de la Convention sont à la barre, demandent des secours.

Le renvoi de leur pétition au comité des secours est décrété (3).

41

LE PRÉSIDENT. Je vous lus il y a quelques jours une lettre particulière qui fut confirmée sur-le-champ (4) : j'en reçois une du même jeune homme (5); la Convention veut-elle en

entendre la lecture ? Sur le désir qu'elle manifeste, un secrétaire la lit.

Fort National, 27 nivôse.

« Bonnes nouvelles ! encore des prises faites sur les ennemis de la République. Ce matin quatre vaisseaux sont entrés dans la rade. [En vérité] il semble que les anglais veulent payer les frais de la guerre; car depuis deux jours, dix de leurs bâtimens ont été amenés par nos frégates seulement, à Cherbourg; autant ont été conduits à Morlaix. Indépendamment de cela, le bruit court qu'un convoi composé de 45 voiles est tombé en entier au pouvoir des Français (1). Cette nouvelle ne tardera pas à se manifester d'une manière ou de l'autre; dans tous les cas, je t'en instruirai. Ici tout est dans la plus vive allégresse, et, de l'aveu des plus anciens marins, il n'y a pas d'exemple qu'on leur ait donné le bal d'une aussi belle manière. Courage sur mer comme sur terre ! la liberté protège ses défenseurs. Ne nous laissons pas éblouir par la fortune, et poursuivons rapidement notre course jusqu'au but que la saine philosophie nous indique. Que les patriotes se ressouvienent de l'année passée ! Quelle soit présente à leurs yeux, afin qu'ils évitent de tomber dans cette léthargie qui fut si pernicieuse à la liberté ! Qu'ils se méfient de ces charlatans, débiteurs de phrases à tant la ligne, qui n'occupent les tribunes que pour se donner un vernis de popularité, à l'abri duquel ils espèrent plus impunément et plus sûrement abattre la république ! Enfin qu'ils se ressouvienent que le prétexte le plus dange-reux est celui du bien public.

« Salut et fraternité ».

MULARD (2).

« P.S. Je romps le cachet de ma lettre pour t'annoncer que la *Carmagnole*, la *Pomone*, l'*Engageante* et la *Babet* sont entrées en rade; qu'elles apportent la nouvelle certaine que les prises se montent à 52 vaisseaux, tous très-richement chargés (3). Elles ont rencontré ce convoi sous l'escorte d'un brick et d'un sloop qu'elles ont coulés bas d'une seule bordée. Tous les ports de la Manche regorgent des bâtimens enlevés à nos ennemis (4). Une descente au printemps, et l'Angleterre est à la liberté ».

La salle retentit d'applaudissemens.

LE PRÉSIDENT. Ces nouvelles sont si intéressantes que je demande la permission d'envoyer au comité de salut public, pour voir si elles sont certaines.

L'autorisation est décrétée (5).

42

Le citoyen Louis Gombault, maréchal-des-logis de la gendarmerie nationale du département d'Indre et Loire, dépose ses anciens brevets sur le bureau (6).

(1) P.V., XXX, 12; *Mon.*, XIX, 257-58; B^{te}, 1^{er} pluv.; *Débats*, n° 488, p. 3-4; *J. H. Libres*, n° 32; *J. Paris*, n° 386; *Audit. nat.*, n° 485; *Mess. Soir*, n° 521; *F.S.P.*, n° 202. Résumé dans *J. Fr.*, n° 484; *Batave*, p. 1367-68; *J. Mont.*, p. 552; *J. Sablier*, n° 1089; *J. Perlet*, p. 410; *J. univ.*, p. 6734; *Abrév. univ.*, n° 386; *C. Eg.*, n° 521; *M.U.*, XXXVI, 28; *Ann. patr.*, p. 1727.

(2) *Mon.*, XXIX, 258; *J. Fr.*, n° 484.

(3) P.V., XXX, 14; *Mon.*, 258; *Débats*, n° 488, p. 5, qui ajoute : « pour en faire un rapport sous trois jours ».

(4) Voir ci-dessus, séance du 29 niv., n° 45.

(5) Le signataire de la précédente était Potier, command^t du Fort National.

(3) P.V., XXX, 15.

(4) *Mon.*, XIX, 258.

(5) *Mon.*, XIX, 528.

(6) P.V., XXX, 15.